



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée :

Qu'à une séance ordinaire, tenue le 1^{er} juin 2026, à 19 h 30, le conseiller Normand Litjens de la Municipalité de Saint-André a déposé un avis de motion concernant le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NO. 174-26

RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Ce règlement a pour objet de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance subséquente.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 414, chemin Luke, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité, www.municipalite.saint-armand.qc.ca, dans la rubrique Règlementation.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-André
ce 4 juin 2026

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public concernant l'avis public du règlement 174-26 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 4 juin 2026 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-André;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-André;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-André.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-André, ce 4 juin 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière